



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités

Question écrite n° 27716

Texte de la question

M. Luc Belot attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les centres sociaux et la mise en place d'une rencontre interministérielle. Le rôle des 2 200 centres sociaux en France s'inscrit dans une approche solidaire et citoyenne avec la population. Il contribue à lutter contre toutes les formes d'isolement, social, culturel, liées aux territoires, à tous les âges de la vie. Pour permettre d'inventer des synergies entre les travaux gouvernementaux et l'action des centres sociaux dans les territoires, il demande quelle politique le Gouvernement va mettre en place afin d'améliorer la visibilité de ce réseau de structure de développement social local.

Texte de la réponse

La fédération des centres sociaux de France (FCSF) bénéficie d'un partenariat financier régulier avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. L'objet statutaire de la FCSF s'inscrit pleinement dans l'éducation populaire et est particulièrement en phase avec les priorités du ministère. Le travail de ses correspondants régionaux et de ses animateurs en faveur de l'engagement citoyen dans les territoires mérite notamment d'être souligné. Dans un contexte général de réduction des déficits et des dépenses publics, le soutien apporté par le ministère à la FCSF a été renforcé : 22 000 euros en 2013 contre 22 000 euros en 2012, auxquels s'ajoutent 14 328 euros sous forme d'unités de subventions versées par le Fonjep pour le compte du ministère. Une réunion interministérielle s'est tenue avant l'été et a permis d'améliorer la visibilité de l'action quotidienne des centres sociaux sur le territoire avant la nouvelle négociation de la convention.

Données clés

Auteur : [M. Luc Belot](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27716

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5460

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13308